



Assemblée générale

Distr. générale
8 septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 65 de l'ordre du jour provisoire*

Exercice du droit de veto

Lettre datée du 5 septembre 2023, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité

En application de la résolution [76/262](#) de l'Assemblée générale, je sou mets par la présente un rapport spécial sur le recours au veto qui a été fait à la 9408^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 30 août 2023 au titre du point intitulé « La situation au Mali » (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Ferit **Hoxha**

* [A/78/150](#).



Annexe

Rapport spécial du Conseil de Sécurité

Le présent rapport spécial du Conseil de sécurité est soumis comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de sa résolution [76/262](#) et en application du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

Le 30 août 2023, le Conseil de sécurité a tenu sa 9408^e séance, durant laquelle il s'est prononcé, entre autres, sur le projet de résolution portant la cote [S/2023/638](#), qui avait été déposé par les Émirats arabes unis et la France, au titre du point intitulé « La situation au Mali ».

Les voix se sont réparties comme suit :

Pour :

Albanie, Brésil, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Contre :

Fédération de Russie.

Abstention :

Chine.

La résolution a obtenu le nombre de voix requis au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies, mais n'a pas été adoptée en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Le procès-verbal de la séance est disponible sous la cote [S/PV.9408](#).
